

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société : ABLOC

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 116 000 euros

Siège social (avant transfert) :

1 Avenue Henri Mouret, 13090 Aix-en-Provence

RCS : 389 481 367 R.C.S. Aix-en-Provence

Réunion de l'Assemblée

L'an 2026,

Le 2^{er} Janvier 2026

À La Seyne-sur-mer,

Les associés de la société ABLOC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation régulière effectuée conformément aux dispositions légales et statutaires.

La séance est présidée par Monsieur Christophe Santoni, en sa qualité de Président de la société.

Ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

1. Première résolution – Transfert du siège social

Le siège social est transféré du :

1 Avenue Henri Mouret, 13090 Aix-en-Provence

au :

663 Avenue de la Première Armée Française Rhin et Danube

83500 La Seyne-sur-Mer

Prise d'effet immédiate.

2. Deuxième résolution – Modification des statuts

L'article relatif au siège social est modifié en conséquence.

3. Troisième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour accomplir les formalités.

Fait à La Seyne-sur-mer, le 2^{er} Janvier 2026

Le Président

Christophe Santoni

